

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° I-3599

présenté par
M. Ruffin

à l'amendement n° 1039 de M. Sansu

APRÈS L'ARTICLE 3

Rédiger ainsi cet amendement :

« Les articles du code général des impôts modifiés par l'article 31 de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 sont rétablis dans leur rédaction antérieure à la publication de la même loi. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement de repli visant à rétablir l'ISF.